## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** MME MARTINE VASSAL

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Décembre 2017

OBJET : Commune de Plan-de-Cuques - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2017 - Tranche 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'allouer à la commune de Plan-de-Cuques, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 2 197 391 € pour la tranche 2017 du programme pluriannuel 2015/2017, sur une dépense subventionnable de 4 394 780 €HT;
- d'autoriser la présidente du Conseil départemental à signer avec la commune de Plan-de-Cuques la convention de partenariat, avenant n° 3 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

A l'unanimité

## ADOPTE Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée